

Accueillir des volontaires au sein des structures seniors à domicile



VOUS ENGAGER DANS LE SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS (SC2S) PERMET DE ROMPRE L'ISOLEMENT SOCIAL, DE RENFORCER LES LIENS DE SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS ET D'ENGAGER VOTRE ORGANISME DANS UN GRAND PROJET DE SOCIÉTÉ.

POUR ACCUEILLIR DES JEUNES, IL SUFFIT :

- D'être un organisme public ou privé à but non lucratif
- De désigner un tuteur qui accompagne les volontaires durant la mission.
 - ▶ **Pas de tuteur en interne ?** Les équipes d'Unis-Cité peuvent vous accompagner et assurer le tutorat (selon les territoires).
- De posséder un agrément **Service Civique** ou d'être membre d'une fédération ayant un agrément collectif qu'elle vous met à disposition
 - ▶ **Pas d'agrément ?** **L'Association Nationale pour le déploiement du SC2S** peut vous permettre d'accueillir les jeunes sans tarder en assurant pour vous la responsabilité

80%
des jeunes disent que les seniors leur ont appris des choses*

*Mesure d'impact social par le Labo E&MISE de l'ESSEC 2022/2023.



88%
des jeunes se sont sentis utiles*

70%
des seniors se sentent utiles envers les jeunes*

3 seniors / 4
ont davantage envie de faire des activités, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes par eux-mêmes*

5 bonnes raisons de rejoindre le Service Civique Solidarité Seniors

- 1 Engager votre organisme dans un grand projet de solidarité intergénérationnelle
- 2 Briser la solitude des seniors, maintenir l'autonomie et prévenir leur perte de dépendance
- 3 Sensibiliser les jeunes volontaires aux métiers du Grand Âge
- 4 Bénéficier d'un appui en termes de veille sociale
- 5 Être conseillé de A à Z par des experts pour accueillir des jeunes dans votre structure

LE SC2S VOUS CONSEILLE ET VOUS AIDE À :

- ▶ Définir les missions à confier aux jeunes
- ▶ Recruter et accompagner des volontaires
- ▶ Bénéficier gratuitement de formations et d'échanges de pratiques pour les jeunes et tuteurs
- ▶ Financer les prestations de subsistance
- ▶ Faciliter la mobilité des volontaires dans les zones rurales

Les professionnels du Grand Âge l'observent au quotidien, **le Service Civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées** par des actions complémentaires à celles du personnel soignant et de l'entourage. Les seniors apprécient toujours la présence des jeunes qui sortent, quant à eux, grandis de cette expérience.

C'est de ce constat qu'est née la mobilisation nationale Service Civique Solidarité Seniors.

PARCE QUE L'INTERGÉNÉRATIONNEL EST UNE FORCE CONTRE L'ISOLEMENT.

Adossée à l'Agence du Service Civique, l'AND-SC2S (Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors) a pour vocation de développer massivement et qualitativement le Service Civique auprès des personnes âgées au sein d'organismes publics et privés à but non lucratif qui interviennent à domicile.

NOTRE AMBITION :

200 000 seniors par an accompagnés d'ici 2026
à domicile et en établissement

Qu'est-ce que **l'AND-SC2S** ?



L'AND-SC2S est l'association nationale pour le déploiement du Service Civique Solidarité Seniors (SC2S).

La mobilisation SC2S a été lancée en mars 2021 par le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Service National Universel, avec l'ensemble des acteurs du Grand Âge et du Service Civique parmi lesquels, Unis-Cité, Monalisa, la Croix-Rouge française, les Petits frères des pauvres, le groupe SOS seniors, la Fehap, UNCCAS, UN-ADMR et UNA.

Soutenu initialement par le groupe Malakoff Humanis, elle fait aujourd'hui partie des programmes communautaires de la fédération Agirc-Arrco.

LE SERVICE CIVIQUE, EN BREF :

LE SERVICE CIVIQUE EST UN DISPOSITIF NATIONAL D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DE LA JEUNESSE QUI PERMET AUX JEUNES DE CONSACRER 6 À 12 MOIS DE LEUR VIE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

- ▶ **Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour ceux en situation de handicap.
- ▶ **Sans condition de diplôme**, seuls comptent le savoir-être et la motivation.

- ▶ Pour chaque jeune, **une indemnité mensuelle de 609,95€ par mois** (496,93€ versés par l'Etat, et 113,02€ de prestation de subsistance versée par la structure d'accueil), une protection sociale, (maladie, retraite) et des congés.

- ▶ **Un engagement de 24 à 35 heures par semaine.**



La mission du volontaire ne se substitue en aucun cas à l'activité d'un salarié, d'un stagiaire ou d'un bénévole.

La mission doit être accessible à tous les jeunes, même sans qualification, et leur permettre de se sentir utiles et de vivre une expérience humaine forte et formatrice.

Missions confiées aux jeunes volontaires

Les missions des jeunes viennent en complément des interventions de maintien du lien social. Les volontaires ne peuvent se voir confier des missions relevant d'une profession réglementée, ils sont donc mobilisés sur les "à-côtés" essentiels de la relation humaine.

QUELQUES EXEMPLES :

▶ MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

- Visites de convivialité
- Accompagnement dans l'utilisation d'outils numériques
- Jeux de société, activités manuelles (ateliers créatifs, pâtisserie...)
- Ex : sorties extérieures (balades, visites culturelles...)

▶ COMPLÉTER LA VEILLE SOCIALE

- Transmettre des informations aux professionnels sur le bien-être des seniors
- Faciliter le lien avec l'écosystème local (bibliothèque, associations de quartier...)
- Veiller à ce que les seniors se restaurent et s'hydratent correctement, notamment en période de canicule

▶ EFFECTUER DES ANIMATIONS

- Stimulation de la mémoire
- Temps collectifs
- Recueil d'expériences de vie
- Moments de bien-être



Les équipes de l'AND-SC2S sont à votre disposition pour imaginer et construire des missions innovantes et complémentaires aux actions de vos salariés et bénévoles.

Plus d'informations

Pour toute information et/ou pour étudier plus précisément votre situation et vos besoins, contactez le responsable de l'AND-SC2S de votre région :

sc-solidariteseniors.fr

